

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 5 MARS 2018 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax Warren Budning, et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-064

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

6.3 - Résolution sur la tolérance zéro en matière d'alcool au volant pour les instructeurs de conduite

Adoptée

2018-065

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

À 20H36, Monsieur le conseiller Michael Goldwax quitte son siège.

2018-066

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

À 20H39, Monsieur le conseiller Michael Goldwax reprend son siège.

2018-067

INSCRIPTION DU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS « WASTE EXPO » 2018 À LAS VEGAS, NEVADA

CONSIDÉRANT QUE le congrès Waste Expo 2018 se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 23 au 26 avril 2018;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Harvery Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** les membres du conseil autorisent le délégué suivant à participer au Congrès « Waste Expo 2018 » qui se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 23 au 26 avril 2018.
- Monsieur le conseiller Leon Elfassy

De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2018-068

RÉSOLUTION S'OPPOSANT À LA FERMETURE DE « MONTÉE CAMILLIEN-HOUE » À TOUTE CIRCULATION AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a indiqué son intention de fermer la Montée Camillien-Houde, dans le Parc du Mont-Royal, à toute circulation automobile et ce dans un délai rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la Montée Camillien-Houde peut être sécurisée afin de permettre la cohabitation harmonieuse entre les automobilistes et les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la Montée Camillien-Houde est une voie de circulation populaire à Montréal et est également une voie afin de traverser la montagne du Mont-Royal sans faire de détour par le centre-ville de Montréal ou au travers de quartiers avec une forte densité de population;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture à la circulation automobile n'améliorerait en rien la fluidité du transport urbain sur l'Ile de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Montée Camillien-Houde touche aussi à une tradition et à un aspect patrimonial et touristique de l'Ile de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la population de l'Ile de Montréal n'a pas été consulté sur ce projet qui aura une grande importance sur la fluidité de la circulation dans cet endroit stratégique de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs groupes de citoyens ont manifestés leur opposition à la décision à venir de la Ville de Montréal de fermer la Montée Camillien-Houde à la circulation automobile;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le Conseil de la ville de Hampstead par la présente s'oppose au projet de fermeture à la circulation automobile de la Montée Camillien-Houde;
- **QUE** la Ville de Hampstead demande à la Ville de Montréal de considérer d'autres alternatives à cette décision tel que renforcer la sécurité afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre cyclistes et automobilistes;
- **QUE** la Ville de Hampstead demande à ce qu'une consultation publique soit organisée avant de prendre une quelconque décision et ce afin de permettre aux différents groupes et intervenants de se faire entendre;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la mairesse de la Ville de Montréal, au chef de l'opposition au conseil municipal de Montréal ainsi qu'aux journaux locaux afin de faire connaître la

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

position de la Ville de Hampstead sur ce sujet important pour l'ensemble des citoyens de l'Ile de Montréal.

Adoptée

2018-069

RÉSOLUTION SUR LA TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE D'ALCOOL AU VOLANT POUR LES INSTRUCTEURS DE CONDUITE

CONSIDÉRANT QUE l'article 202.2.1.1 du *Code de la sécurité routière* interdit les conducteurs d'autobus, de minibus ou de taxi de conduire s'il y a quelque présence d'alcool dans leurs organismes;

CONSIDÉRANT QUE le *Code de la sécurité routière* omet d'inclure les instructeurs de conduite comme professionnels de la route devant respecter une tolérance zéro en matière d'alcool au volant;

CONSIDÉRANT QUE le rôle et les responsabilités d'un instructeur de conduite exigent une expertise particulière ainsi que d'excellents réflexes au volant à tout moment, surtout puisque l'instructeur de conduite enseigne à des conducteurs qui ont peu d'expérience au volant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le Conseil de la ville de Hampstead demande à l'Assemblée nationale du Québec de modifier le *Code de la sécurité routière* afin d'y inclure la norme de tolérance zéro en matière d'alcool au volant pour les instructeurs de conduite automobile lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée

2018-070

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 705-9 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 705 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 705-9 remplaçant le Règlement n° 705 et ses amendements concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 705-9 remplaçant le Règlement n° 705 et ses amendements concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets.

Adoptée

2018-071

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 761-5 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 761-5 modifiant Règlement n° 761 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 761-5 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-072

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 761-5 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 761-5 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 761-5 modifiant le Règlement n° 761 concernant les chiens.

Adoptée

2018-073

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 775-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 775

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 775-3 modifiant Règlement n° 775-3 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 775-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-074

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 775-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 775-2

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 775-3 modifiant le Règlement n° 775-2 concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 775-3 modifiant le Règlement n° 775-2 concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2018-075

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1001-3 modifiant Règlement n° 1001-2 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 1001-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-076

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1001-3 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 1001-3 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage.

Adoptée

2018-077

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE HAMPSTEAD AUX DÉPENSES 2018 D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2018, au montant de 5 101 594 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Le certificat du trésorier n° 18-02, daté du 19 janvier 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-078

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1010-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-4 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 1010-4 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2018-079

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1019 RÈGLEMENT SUR L'USAGE DES PRODUITS DU TABAC ET AUTRES SUBSTANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1019 règlement sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 1019 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-080

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1019 RÈGLEMENT SUR L'USAGE DES PRODUITS DU TABAC ET AUTRES SUBSTANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1019 règlement sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 1019 règlement sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2018-081

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 FÉVRIER 2018

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 février 2018.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2018-082

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LES MARGES DE REcul LATÉRALE ET AVANT POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 27 CHEMIN NORTHCOTE, N°. LOT 2 089 618, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N°. 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N°. 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul latérale soit à 2.44 m (8 pieds) au lieu de 3.89 m (12.76 pieds);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul avant soit à 5.50 m (18.04 pieds) au lieu de 6.1 m (20 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 février 2018, à recommandé *de refuser* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal *refuse* la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **27 chemin Northcote** lot n° 2 089 618, Zone RA-1.

Adoptée

2018-083

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU SITUÉE 27 CHEMIN NORTHCOTE, N°. LOT 2 089 618, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N°. 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- **QUE** l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **27 chemin Northcote** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2018 soit ***refusé*** à la recommandation du CCU. L'agrandissement n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-084

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LES MARGES DE REcul LATÉRALE ET ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **33 CHEMIN FALLBROOK, N° LOT 2 089 918, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURS N° 1013)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul latérale soit à 1.68 m (5.5 pieds) au lieu de 2.74 m (9 pieds);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul arrière soit à 6.13 m (20.1 pieds) au lieu de 7.4 m (24.28 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 février 2018, a recommandé ***de refuser*** le demande de dérogation mineure ci-dessus pour la marge de recul latérale, et ***d'approuver*** la demande de dérogation mineure ci-dessus pour la marge de recul arrière;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal ***refuse*** la demande de dérogation mineure pour la marge de recul latérale pour la propriété située au **33 chemin Fallbrook** lot n° 2 089 918, Zone RA-2 et
- **QUE** le conseil municipal ***approuve*** la demande de dérogation mineure pour la marge de recul arrière pour la propriété située au **33 chemin Fallbrook** lot n° 2 089 918, Zone RA-2.

Adoptée

2018-085

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LES MARGES DE REcul LATÉRALE ET ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **33 CHEMIN FALLBROOK, N° LOT 2 089 918, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURS N° 1013)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul latérale soit à 1.68 m (5.5 pieds) au lieu de 2.74 m (9 pieds);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 65, annexe B, afin de permettre que la marge de recul arrière soit à 6.13 m (20.1 pieds) au lieu de 7.4 m (24.28 pieds);

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 février 2018, a recommandé *de refuser* le demande de dérogation mineure ci-dessus pour la marge de recul latérale, et *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus pour la marge de recul arrière;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal *refuse* la demande de dérogation mineure pour la marge de recul latérale pour la propriété située au **33 chemin Fallbrook** lot n° 2 089 918, Zone RA-2 et
- **QUE** le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure pour la marge de recul arrière pour la propriété située au **33 chemin Fallbrook** lot n° 2 089 918, Zone RA-2.

Adoptée

2018-086

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2018 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la liste des déboursés pour la période du 16 janvier 2018 au 15 février 2018, au montant de 1, 446, 283.05\$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2018-087

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ SOUS LA RÉSOLUTION 2013-112 POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2017.

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 46 615\$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour la période fiscale 2017.

Affectation	Détails	Dépense
2013-112	Agrile du frêne	46,615

Adoptée

2018-088

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ SOUS LA RÉSOLUTION 2017-289 POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2017.

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 252 275\$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour la période fiscale 2017 en relation avec des engagements reconnus par la résolution 2017-289.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Affectation	Détails	Dépense
2017-289	Infrastructure – lumières de rues	3,855
2017-289	Infrastructure – rues	21,980
2017-289	Infrastructure – trottoirs	226,440

Adoptée

2018-089

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - FOURNITURE DES PIERRES CONCASSÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel par invitation écrite pour la fourniture des pierres concassées;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 12 février 2016, celle de Lafarge Canada Inc. était la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2016-057 adoptée le 7 mars 2016, le Conseil a octroyé le contrat pour la fourniture des pierres concassées au plus bas soumissionnaire conforme, Lafarge Canada Inc, pour la période du 15 mars 2016 au 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au document d'appel d'offres que le contrat incluait deux options de renouvellement d'une année chacune;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** le contrat avec Lafarge Canada Inc pour la fourniture des pierres concassées, soit renouvelé pour la période du 15 mars 2018 au 14 mars 2019, pour les coûts suivants;

LAFARGE CANADA INC.

Criblure	17.27 \$ / tm
Pierre concassée 1/4"	17.27 \$ / tm
Pierre concassée 3/4"	17.27 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4"	17.27 \$ / tm
Pierre concassée 0"-3/4"	17.27 \$ / tm

- **QUE**, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour la prochaine année, le montant estimé de la dépense est de 19 000,00 \$ plus taxes applicables.

Le certificat du trésorier N° 18-7, daté du 2 février 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

Adoptée

2018-090

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - L'ÉLAGAGE, LE DÉGAGEMENT ET L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans, du 1 avril 2018 au 31 mars 2020, pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 23 janvier 2018, celle de Groupe DRM Inc (9043-2089 Québec) est la plus basse conformément au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE**, le contrat pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants:

GROUPE DRM INC. (9043-2089 QUÉBEC)

• Tarif jours semaines:	Élagage d'arbres adultes:	\$ 128.50/hr
	Élagage de jeunes arbres:	\$ 89.50/hr
	Abattage d'arbres	\$ 128.50/hr
• Tarif soirs semaines:	Élagage d'arbres adultes:	\$ 1.00/hr
	Élagage de jeunes arbres:	\$ 1.00/hr
	Abattage d'arbres	\$ 128.50/hr
• Tarif nuits & fins de semaines:	Élagage d'arbres adultes:	\$ 1.00/hr
	Élagage de jeunes arbres:	\$ 1.00/hr
	Abattage d'arbres	\$ 128.50/hr

- **QUE**, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés durant les dernières années, le montant estimé de la dépense pour le contrat de deux ans est approximativement de 120 838.73\$ taxes incluses; et
- **QUE**, en conformité avec les documents d'appel d'offres, les taux ci-dessus seront ajustés selon l'IPC pour la deuxième année du contrat.

Le certificat du trésorier N° 18-5, daté du 24 janvier 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-091

OCTROI DU CONTRAT - LA FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 9 février 2018, celle de Les Pavages Chenail inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE**, le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2018 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour 2018, le montant estimé de la dépense est de 15 500 \$ plus taxes applicables.

LES PAVAGES CHENAIL INC.

Mélange EB-5	(approx. 25 tonnes métriques)	74.50 \$ / tm
Mélange CH-10	(approx. 150 tonnes métriques)	70.90 \$ / tm
Mélange EB-10C	(approx. 25 tonnes métriques)	69.40 \$ / tm
Mélange EB-10S	(approx. 10 tonnes métriques)	66.90 \$ / tm
Mélange EB-14	(approx. 10 tonnes métriques)	66.20 \$ / tm
T.P.S.	5 %	Extra
T.V.Q.	9,975 %	Extra

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier 18-08, daté du 9 février 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-092

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - L'ENTRETIEN DES PISCINES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour l'entretien des piscines pour 2017, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 février 2017, celle de LCS (2895102 Canada inc) avait été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2017-049 adoptée en mars 2017, le Conseil a octroyé le contrat pour l'année 2017 à LCS (2895102 Canada inc.);

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE, le contrat avec LCS (2895102 Canada inc) pour l'entretien des piscines, soit renouvelé pour l'année 2018 pour les coûts suivants;

2895102 CANADA INC. (LCS)

• Peinturage des piscines	7 815.73\$
• Ouverture des piscines	4 188.09 \$
• Support technique (prix par visite)	56.05 \$ / visite
• Taux horaire technician pour réparations	81.52\$ / hre
• Taux horaire assistant technician réparations	45.86 \$ / hre
• Taux horaire service de consultation	81.52 \$ / hre
• Chlore liquide (20 litres)	14.01 \$ / ch
• Transvidage du chlore (prix par bouteille)	2.55 \$ / ch
• Fermeture des piscines	2 924.53 \$

- **QUE,** selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour l'entretien des piscines est de 31 500.00 \$ plus taxes applicables.

Le certificat du trésorier N° 18-09, daté du 9 février 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-093

OCTROI DU CONTRAT - L'OUVERTURE, L'ENTRETIEN ET LA FERMETURE DES SYSTÈMES DE GICLEURS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour un contrat de deux ans, pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture des systèmes de gicleurs pour 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 6 février 2018, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- **QUE** le contrat de deux ans, pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture des systèmes de gicleurs pour 2018 et 2019, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Les Entreprises Clifton DRAM Inc.

Ouvertures:	\$ 7 000.00
Entretien mi saison:	\$ 3 500.00
Fermetures:	\$ 5 000.00
Réparations 1 homme (approx. 100 hrs):	\$ 4 500.00
Réparations 2 hommes (approx. 80 hrs):	\$ 7 200.00
Frais de déplacements (approx. 60):	\$ 1 500.00
Pièces et matériel (montant approximatif)	\$ 6 000.00

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus.

- **QUE**, les quantités d'heures et frais de déplacements inscrits ci-dessus, sont des quantités approximatives à être travaillées et faits durant le contrat de deux ans, lesquelles ont été faites à partir des moyennes d'heures travaillées et frais de déplacement payés durant ces dernières années. Seules les heures réellement travaillées et les déplacements réellement faits seront payés à l'entrepreneur;
- **QUE**, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour le contrat de deux ans est de 35 000.00\$ plus taxes applicables;
- **QUE**, en conformité avec les documents d'appel d'offres, les taux horaires seront ajustés selon l'IPC pour la deuxième année du contrat.

Le certificat du trésorier N° 18-10, daté du 16 février 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le conseiller Harvey Shaffer n'a pas voté par cause de conflit d'intérêt.
Adoptée

2018-094

OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DU MATÉRIEL POUR FABRIQUER UN RÉSEAU DE STOCKAGE (SAN)

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2016, la ville s'était jointe à un regroupement d'achat du Centre des services partagés du Québec « CSPQ », pour l'achat de micro-ordinateur de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques;

CONSIDÉRANT QU'en résultat à l'appel d'offres #999107478 du CSPQ, une entente pour l'achat de ces produits a été conclue avec plusieurs manufacturiers et fournisseurs pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les items réquisitionnés par le chef de division systèmes d'information sont conformes à l'entente conclue par le CSPQ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur IT2 Solutions est l'un des fournisseurs autorisés selon l'entente conclue par le CSPQ;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le contrat pour l'achat du matériel pour procéder à un réseau de stockage soit octroyé au fournisseur IT2 Solutions, au coût de 50 517.29 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier n° 18-11, daté du 23 février 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2018-095

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2018 - 2019

ATTENDU que la Ville de Hampstead a confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe Financier, à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU que le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa dernière année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que Groupe Mallette Actuaire Inc. recommande d'accepter les taux proposés par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, pour un montant ne dépassant pas 230 295 \$, taxes incluses;
- **QUE** le directeur général est autorisé au nom de la Ville de Hampstead à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ;

Le certificat du trésorier n° 18-6, daté du 26 janvier 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-096

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 19 février 2018, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adopté

2018-097

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 19 février 2018, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2018-098

EMBAUCHE DE M. JEAN O'MALLEY À TITRE DE « COMMANDANT »

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'EMBAUCHER M. JEAN O'MALLEY**, à titre de «**COMMANDANT**», au plus tard le 7 mai 2018, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 19 février 2018, par M. O'Malley et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines.

Adoptée

2018-099

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1025

ATTENDU QUE, le directeur général a fait rapport d'une suspension de deux (2) jours sans traitement de l'employé #1025;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire deux (2) jours sans traitement imposée à l'employé #1025 par le directeur général le 13 février 2018, conformément à l'article 113 de la Loi sur des cités et villes.

Adoptée

2018-100

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1010

ATTENDU QUE, le directeur général a fait rapport d'une suspension de deux (2) jours sans traitement pour l'employé #1010;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de deux (2) jours sans traitement imposée à l'employé #1010 par le directeur général le 22 février 2018, conformément à l'article 113 de la Loi sur des cités et villes.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2018-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h17.

Adoptée

William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier